



Bureau de l'APVF

18 sept. 2018 (siège SAUR)

Compte rendu de la réunion

Membres du Bureau présents :

Christophe BOUILLON
Jean Pierre BOUQUET
Bastien CORITON
Anne GALLO
Loïc HERVE
Antoine HOME
Grégoire LE BLOND
Hervé MARITON
Jean-Michel MORER
Xavier NICOLAS
Nathalie NIESON
Hervé PRONONCE
Stéphan ROSSIGNOL
Christophe ROUILLON

Hervé SAISON
Frédéric SAUSSET
Igor SEMO
Nicolas SORET

Equipe interne :

André ROBERT
Nathalie PICARD
Me Philippe BLUTEAU
Sacha BENTOLILA
Emma CHENILLAT
Atte OKSANEN
Matthieu VASSEUR

Outre le rappel de l'Agenda de l'APVF, et notamment de sa traditionnelle journée de présentation du PLF 2019, qui se tiendra le 16 octobre prochain au siège de la BPCE, plusieurs points importants ont été abordés lors de cette réunion de rentrée du Bureau de l'APVF.

I. Plan « Ma santé 2022 »

Xavier NICOLAS a présenté les grandes orientations du Plan « santé » dévoilé par le gouvernement, le 18 septembre. Pour **Xavier NICOLAS**, si les problématiques dans le domaine de la santé et de l'hôpital ont bien été ciblées par le gouvernement, les moyens d'y répondre ne sont pas complètement satisfaisants dans la mesure où les propositions formulées n'auront d'effets éventuels que sur le long terme. Or, face à l'urgence de la situation, il faut des dispositions efficaces et rapides.

Ainsi, l'APVF soutient des mesures de régulation notamment, par le conventionnement de l'Assurance maladie, afin de mieux répartir les médecins sur l'ensemble du territoire.

L'APVF suggère également de réinterroger le régime de rémunération des médecins pour qu'il soit davantage incitatif. Pour **Christophe BOUILLON**, la mise en place de « territoires prioritaires de santé » est un autre axe qu'il ne faut pas négliger.

Jean-Michel MORER a rappelé le problème des urgences dont les lacunes plongent les élus dans des situations parfois très délicates. **Hervé SAISON** a insisté, quant-à-lui, sur la nécessité d'améliorer le dispositif des gardes. **Antoine HOME** a d'ailleurs précisé que ces problèmes touchaient aussi bien les petites villes et communes rurales que les grandes agglomérations.

Enfin, **Nathalie NIESON**, a conclu en soulignant que plus les constats sont réalistes, plus les propositions formulées sont courageuses, à la hauteur des enjeux. A bon diagnostic, bon remède.

Les membres du Bureau présents partagent l'ensemble de ces propositions.

II. Police municipale

Grégoire LE BLOND, avant de présenter les grandes lignes du rapport Thourot-Fauvergue, a rappelé tout l'intérêt des maisons de délinquance, malgré les difficultés souvent rencontrées par les élus pour les faire fonctionner.

Sur le rapport Thourot-Fauvergue, **Hervé MARITON** a relevé que les propositions du gouvernement étaient, à certains égards, paradoxales : certaines visent clairement une recentralisation de la police municipale *via* l'intercommunalisation tandis que d'autres traduisent un réel désengagement de l'État, notamment financier (armement).

Tous les membres du Bureau sont assez consensuels sur ce constat, même si tous ne rejettent pas en bloc le renforcement de l'armement de la police municipale. **Stéphan ROSSIGNOL** a signalé, par exemple, le cas particulier de La Grande Motte, ville touristique pouvant nécessiter la mise en œuvre de cette mesure. Pour **Anne GALLO**, toutes les polices ne sont pas dimensionnées pour être armées.

Dans ce sens, les membres du Bureau ont bien insisté sur le coût important qu'entraînerait le renforcement de l'armement des polices municipales, matériellement (achat de nouveaux matériels) mais également en terme de formation des policiers.

En conclusion, **Christophe BOUILLON** a rappelé que la sécurité était une prérogative régaliennne de l'État tandis que les maires ont compétence sur les questions de délinquance. Ainsi, pour savoir si, oui ou non, les maires doivent prendre en charge l'armement, il faut s'interroger sur l'utilisation de l'armement : la sécurité ou la délinquance ?

III. Statut de l' élu

Au cours de sa présentation, **Philippe BLUTEAU** a présenté les trois enjeux essentiels de la question du statut de l' élu : sécuriser la sortie du mandat pour favoriser l'entrée des actifs ; revaloriser les indemnités pour reconnaître la difficulté des fonctions ; clarifier les conditions d'engagement de la responsabilité pénale.

Sur l'après-mandat, **Philippe BLUTEAU** a expliqué que le droit de pouvoir mettre sa carrière professionnelle entre parenthèses pour exercer un temporairement des fonctions électives, implique que les indemnités de fonction soient fixées à un niveau suffisamment

attractif pour les actifs mais également que des garanties soient données, en amont, aux candidats aux élections, afin qu'ils sachent qu'ils pourront bénéficier de dispositifs de reconversion au terme de leur mandat. Par exemples : prise en compte de la durée du mandat pour le calcul de l'ancienneté dans l'entreprise, amplification de l'allocation différentielle de fin de mandat, soutien à la création d'entreprise par les anciens élus en valorisant leur qualité de gestionnaire auprès des établissements de crédits.

Sur la question des indemnités, l'APVF propose notamment que dans toutes les communes de plus de 2000 habitants (seuil à partir duquel un Directeur général des services peut être nommé), l'indemnité du Maire soit égale au salaire brut d'un DGS en fin de carrière dans la strate démographique à laquelle appartient la commune. **Philippe BLUTEAU** a souligné qu'en pratique, cette revalorisation serait à la fois substantielle pour les petites villes et nulle dans les communes de plus de 100 000 habitants, qui bénéficient déjà d'un régime favorable.

Enfin, sur la question de la responsabilité pénale des élus, l'APVF propose de modifier les règles en vigueur définissant la prise illégale d'intérêt en remplaçant « *un intérêt quelconque* » par « *un intérêt matériel ou financier* », afin de ne sanctionner que les enrichissements, en nature ou en argent, que l'élu pourrait rechercher au moment de l'acte pris au nom de la commune.

L'ensemble des membres du Bureau présents partagent ces propositions.

IV. Calendrier

Réunion du Conseil d'administration de l'APVF : le 20 novembre 2018, à I1H, au siège du Groupe Orange.

Réunion du Bureau de l'APVF, suivi du cocktail de vœux : le 15 janvier 2019.